



Déclaration CGT au CCAS du 21 Juin 2011

Les réorganisations de notre ministère et des réformes de l'Etat (Mesures RH 2011 – 2013, RGPP, la REATE) l'externalisation des missions de l'Etat, la fusion des corps et la baisse des budgets de fonctionnement, la mutualisation des fonctions support créent un profond mal-être des agents. Toutes les catégories sont touchées y compris l'encadrement avec une perte de repère professionnel et du sens du travail accompli, un profond sentiment d'abandon pouvant engendrer des suicides.

Parallèlement, le pouvoir d'achat se dégrade, pour mémoire il n'y pas eu d'augmentation de salaire depuis deux ans et la perte sèche s'élève à plus de 10 % depuis l'année 2000. De plus, les déroulements de carrière sont bloqués. Les recrutements sont pratiquement inexistant. L'éclatement des services conduisent des agents à une mobilité forcée sans aucune contrepartie.

La CGT dénonce le double langage du ministère qui, d'une part réaffirme sa volonté de maintenir une action sociale en faveur de ses agents en sanctuarisant le budget qui y est consacré, et d'autre part, pose des actes conduisant à réduire les moyens financiers et humains dédiés à l'action sociale :

- Réserve de 1,4 millions d'euros sur le budget 2011,
- Non respect de l'arrêté du 22 décembre 2008 sur les décharges d'activité demandées par les Président(es) de CLAS pour exercer leurs missions,
- Refus de remboursement des frais de missions aux agents concernés,
- Poursuite du bradage du patrimoine social immobilier sur l'autel de la spéculation immobilière,
- Réduction drastique des budgets alloués au CLAS pour mettre en œuvre des actions collectives.

La CGT ne peut cautionner cette dérive dans ce contexte de grande souffrance sociale morale et financière des personnels.

Tous les militants qui ont fait le choix de consacrer tout leur temps de travail pour mettre en œuvre la politique sociale du ministère doivent disposer, non seulement de la confiance mais aussi des moyens pour exercer en totalité leurs missions. Les limitations dans les remboursements de frais de mission, imposées par l'administration centrale et les services sont inadmissibles. Elles ne respectent même pas les textes en vigueur, ne donnent aucune réponse ni explication aux courriers envoyés, devons-nous considérer ces pratiques comme du mépris ? D'ailleurs le travail du CCAS s'en ressent (réunions reportées sans date précise quand elles ne sont pas tout simplement supprimées).

Nous ne devons pas clôturer cette séance sans avoir fixé le calendrier des réunions du CCAS et de ses commissions jusqu'à la fin de l'année. De nombreux chantiers sont à ouvrir pour répondre aux besoins

sociaux des personnels notamment dans les domaines de la restauration, du logement et de l'amélioration de l'habitat, des vacances familiales, de la petite enfance, de la scolarité et des retraités.

Pourquoi la circulaire concernant les aides financières validées par le CCAS du 24 février 2011 n'est pas diffusée ?

Le DPAS WEB a été activé depuis le 11 avril et la programmation budgétaire 2011 n'est toujours pas opérationnelle. De plus, de nombreux CLAS sont dans l'impossibilité de mettre en œuvre leurs actions collectives dans la mesure où la programmation budgétaire initiale a été bloquée par certains Responsables de Budget Opérationnel de Programme (RBOP), suite aux réductions des moyens financiers par rapport à l'année 2010.

La CGT ne peut en rester là et souhaite que le CCAS avec ses partenaires rencontrent au plus vite le cabinet de notre Ministre afin d'obtenir des garanties fermes sur la poursuite de l'action sociale ministérielle.

La CGT exige :

- Le déblocage des 1,4 millions d'euros sur le budget 2011 de l'action sociale,
- Le maintien des unités d'accueil gérées par les ASCE,
- L'harmonisation par le plus haut des prestations sociales,
- La prise en compte des besoins nouveaux générés par les restructurations notamment s'il y a besoin de créer des RIA ou de mettre en place des titres restaurants lorsqu'il n'existe pas de possibilité de restauration collective,
- L'engagement d'organiser une rencontre des Présidents de CLAS en 2012,
- Le renouvellement des conventions triennales avec les associations du ministère œuvrant dans le domaine de l'action sociale avec des garanties de moyens financiers et humains.